

SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le Vendredi 04 Septembre, à 20 h 37 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Christine DUBOIS – Maire.

<u>PRÉSENTS</u>	Mesdames	CHEMIT Dominique GAUTIER Hélène PIAT Sylvie
	Messieurs	ADAMO Jacques BERTHEL Christophe de la BRETONNIERE Laurent FORTIN Jean-Luc
<u>ABSENTS EXCUSÉS</u>	Madame	MAUDENS Karine - (pouvoir à de la BRETONNIERE Laurent)
	Messieurs	CEPEDA Christophe - (pouvoir à ADAMO Jacques) de l'ESTANG du RUSQUEC Guillaume - (pouvoir à DUBOIS Christine)

Nomination d'un secrétaire de séance : Dominique CHEMIT

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 JUILLET 2015

Le compte rendu de la séance du 30 Juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

2°) MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DE L'INVESTISSEMENT

Madame le Maire explique que l'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle ne rentre pas de la cadre de l'investissement, et que l'on doit remplacer cette acquisition par une opération d'investissement.

Christine DUBOIS – Maire – donne lecture de la nouvelle délibération :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs et les modalités du nouveau dispositif d'aide à l'investissement des collectivités essonniennes mis en place par le Département de l'Essonne le 22 Juin 2015 pour la réalisation d'opérations d'investissement, sur une durée de trois ans.

VU la loi n° 82-213 du 02 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental 2015-04-0033 du 22 Juin 2015 relative au plan de relance de l'investissement des collectivités essonniennes avec la mise en place d'une dotation d'aide aux projets,

DELIBERE ET,

PREND ACTE du montant de l'enveloppe financière allouée à la commune par le Département et de l'effort financier minimum restant à la charge de la commune ;

APPROUVE le programme des opérations suivant pour un montant total de 12 560.75 € HT :

1. Acquisitions d'alarmes pour l'atelier Municipal et pour les bureaux de la Mairie	:	1 174.00 € HT
2. Création d'abris voyageurs	:	2 550.00 € HT
3. Changement du velux de la cuisine	:	2 250.00 € HT
4. Travaux de voirie	:	3 750.00 € HT
5. Remise aux normes du tableau électrique	:	2 836.75 € HT

SOLLICITE pour la réalisation de ces opérations l'octroi d'une aide financière par le Département, d'un montant total de 10 000.00 €, répartie selon le tableau ci-annexé ;

PRENDS ACTE de la part d'autofinancement minimum restant à la charge de la commune, fixée à 20 % ;

APPROUVE le plan de financement ci-annexé ;

ATTESTE de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments destinés à accueillir les équipements et aménagements subventionnés dans le cadre de ladite convention ;

S'ENGAGE :

- A ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation de la convention d'aide financière par la Commission permanente du Conseil départemental ;
- A mentionner la participation financière du Département sur le chantier et à inviter le Président du Conseil départemental ou son représentant à l'inauguration des aménagements et équipements subventionnés s'il y a lieu ;
- A prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat ;
- A conserver la propriété publique et la destination des équipements et aménagements financés pendant au moins 10 ans ;
- Et à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement des contrats ;

AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier en vue de la conclusion d'une convention d'aide financière selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y approchant.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

3°) DECISION MODIFICATIVE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Madame le Maire émet le souhait de basculer la somme de 6 000.00 € du compte 023 de la section de fonctionnement vers le chapitre 21 de la section d'investissement afin de commencer à payer les travaux en cours.

Le conseil municipal vote cette décision modificative à l'unanimité.

4°) QUESTIONS DIVERSES

1. Stage de garde à domicile occasionnelle (type baby sitting)

Le service enfance jeunesse de la Communauté de Communes Entre Juine Et Renarde organise un stage baby sitting pour les jeunes de 16 à 25 ans pendant les vacances de la Toussaint du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2015 (plus participation à un projet).

Au programme :

Notions de puériculture, PSC1 (premiers secours à l'enfant et au nourrisson), « mini stages d'observation » en crèche ou au centre de loisirs, découvertes d'activités simples à faire avec les enfants, cadre de la garde occasionnelle, du baby sitting ...

Stage gratuit sur inscription réservé aux jeunes du territoire (accord parental pour les mineurs). Dossier à télécharger sur le blog du 2.0 et à retourner complet à partir de début septembre au 2.0 boulevard des lavandières, Etrechy ou au relais assistants maternels 9 bis rue de Bretagne, Bouray sur Juine.

Renseignements et inscriptions : 2.0 (ex espace jeunes) 01 69 92 24 60 ou Relais assistants maternels 01 60 82 62 53.

2. Annulation de la délibération n° 17/2015 du 16 Juin 2015 concernant l'exonération partielle pour le Club de Voltige Equestre de Mauchamps,

Madame le Maire explique qu'il faut annuler cette délibération car elle n'est pas applicable e, l'état. Il est nécessaire de mesurer préalablement les volumes d'eaux consommées par club et les comparer avec les effluents effectivement rejetés. C'est sur la base des résultats de la mesure qu'une exonération partielle pourra être ensuite établie.

Madame le Maire indique que cette procédure sera conduite aux frais du CVEM, lequel doit en faire la demande au SIBSO.

Après en avoir débattu, le conseil municipal vote à l'unanimité d'annulation de la délibération.

3. Indemnité de conseil 2015 du Trésorier

Madame le Maire présente au conseil municipal les décomptes des indemnités de conseil de l'exercice 2015 établis conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16/12/1983.

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor public, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Décide à l'unanimité :

- De verser une indemnité de conseil au Trésorier Mr JAOUEN Fabrice pour sa gestion sur 12 mois. Cette indemnité s'élevant à un montant brut de 329.19 €.

4. Décision modificative sur fonctionnement

Afin de régulariser le chapitre 66 : charges financières, une décision modificative est proposée

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct.	110.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	110.00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		110.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		110.00 €

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative

5. Réunion Publique

Madame le Maire annonce qu'une réunion publique aura lieu le 18 septembre 2015 à 19 H 00 à la salle des fêtes de Mauchamps pour y présenter le projet d'aménagement du stade.

Madame le Maire lève la séance à 20 h 52